



Rêves de cirque

SANDRANS

Bulletin municipal Janvier 2017



édito

Fidèle à la tradition, je viens, au nom des élus et du personnel de votre commune, vous présenter nos vœux les plus sincères.

Depuis l'attentat le 7 Janvier 2015 de Charlie Hebdo à l'assassinat du Père Hamel le 26 Juillet 2016, ce sont 238 personnes qui ont perdu la vie en France dans les attaques terroristes. Ayons une pensée pour ces personnes durement frappées. Sachons être courageux et nous montrer dignes en leur mémoire.

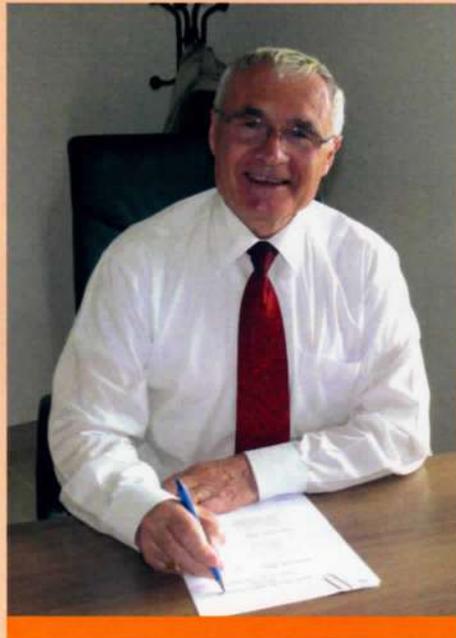
L'avenir 2017 reste sombre et quel que soit le président sorti des urnes, nous aurons certainement des moments difficiles à vivre. Pour cela, le peuple Français doit pouvoir compter sur l'Etat afin de restaurer l'ordre, les finances et, par conséquent, la sécurité sur l'intégralité du territoire.

Il est donc indispensable de garder le plus possible nos 36 000 communes, car, non seulement elles participent à la qualité de vie de leurs habitants, au bassin d'emploi, à l'investissement, mais, avec les maires et plusieurs milliers de conseillers municipaux, elles contribuent aussi à la sécurité de tous.

En Janvier 2017, notre communauté de communes passera à 36 000 habitants, et d'autres passeront, ou sont déjà, à 500 000 habitants.

Où allons-nous ?

Nous comprenons bien que cette mutualisation soit nécessaire, permettant ainsi de diminuer le coût des dépenses publiques, mais nous devons



nous méfier de ne pas créer des villages sans âmes, où les services de proximité seront absents.

Il est temps de rappeler que l'intercommunalité doit être au service des communes, de leurs élus et de leurs habitants, c'est le vœu que je formule pour la nouvelle équipe.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal les différents travaux que nous avons effectués ainsi que les efforts pour désendetter notre commune.

Pour terminer, je voudrais remercier Mes-

dames les ATSEM, Mesdames les secrétaires, Monsieur l'employé communal, nos associations, l'équipe enseignante, la gendarmerie, les pompiers et enfin les conjoints des élus pour leur patience lors de nos absences.

Bonne année à vous tous, que l'an 2017 vous apporte la santé, la sérénité, le bonheur et la paix.

Bernard OLLAGNIER

Maire de Sandrans

la mairie à votre service

www.sandrans.fr

Horaires de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- le mardi de 16h à 19h
- le jeudi de 9h à 12h
- le samedi de 9h à 11h30

L'accueil téléphonique est assuré aux mêmes permanences que ci-dessus au 04 74 24 52 20 ou par courriel : mairie-sandrans@adeli.biz

Rencontre avec les élus

Monsieur le maire, **Bernard Ollagnier**, assure une permanence **tous les mardis soir de 17h à 19h**.

Une permanence est assurée par Madame et Messieurs les adjoints **tous les samedis de 9h30 à 11h30**.

Monsieur le maire et les adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous au **04 74 24 52 20**.

Nouveaux habitants

Les personnes récemment installées dans la commune sont invitées à se faire connaître à la mairie. C'est l'occasion de demander son inscription sur les listes électorales, qui doit avoir lieu avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Recensement

Le recensement est obligatoire pour les jeunes hommes et les jeunes filles.

Ce document est indispensable pour se présenter à différents examens (code de la route, Bac...)

Il s'effectue à la mairie du domicile, dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans.

Seules les personnes qui se sont présentées auprès de la mairie seront recensées.

Location de la salle des fêtes

TARIFS 2017

Location pour 2 journées tout compris vaisselle et mobilier :

260 € : habitants de la commune

330 € : personnes extérieures

Les associations de la commune peuvent retenir gratuitement la salle pour une réunion en semaine, et une fois par an le week-end sur demande pour une manifestation.

S'adresser en mairie pour tout renseignement.

ETAT CIVIL 2016



Naissances

FERRIER Adèle,

23 mai 2016

LAUMET Adrien Benjamin Yoann

09 juin 2016

LOUIS Augustin

10 juin 2016

PAILLASSON Jules Pierre André

22 juin 2016

PORTHE Antoine

13 novembre 2016



Décès

BERRUT Annick Renée

26 janvier 2016

BUIRON Lucien

06 décembre 2016



Mariages

TRICART Thomas et BUET Elise

16 septembre 2016

Elections

• Présidentielles

le 23 avril et le 7 mai 2017

• Législatives

le 11 et le 18 juin 2017

LES COMMISSIONS

Commission Urbanisme

1. PLU

2017 devrait enfin voir la finalisation du PLU de la commune.

Le projet définitif du PLU a été transmis pour consultation et avis aux Personnes Publiques Associées. Les derniers avis favorables sont arrivés auprès de notre urbaniste-conseil. Ce dernier finalise le rapport. Il restera alors 3 dernières étapes :

- Un mois d'enquête publique. Le commissaire enquêteur aura 1 mois pour remettre son rapport à la commune.

- Une dernière réunion après consultation et enquête publique au cours de laquelle les Personnes Publiques Associées expliqueront leurs avis.

- Vote du conseil municipal sur le projet définitif du PLU et envoi en préfecture pour validation.

L'enquête publique du PLU sera couplée à celle portant sur le zonage d'assainissement de la commune.

2. Projet logements locatifs

Suite au désistement de CS développement, le conseil municipal a validé la vente du terrain jouxtant l'ancien presbytère à Dynacité en vue de la construction d'un ensemble de logements locatifs et d'accès à la propriété. Cela permet à la commune de rembourser le terrain de la propriété Hyvernat (terrain de foot).



3. Reprise du Camping de Sandrans

Au 1^{er} mars 2017, la municipalité doit acter la vente du terrain de camping à M. et Mme Domenech afin de désendetter la commune. Ce dernier, depuis le mois de mai 2016, remet le site en état et aux normes afin de reprendre l'activité du camping et de la pêche en 2017. L'espace autour de l'étang restera un espace de promenade accessible à l'ensemble de la population du fait d'une servitude de passage par acte notarié.

Les repreneurs avaient en charge depuis 6 ans le camping municipal de Vonnas. Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite.

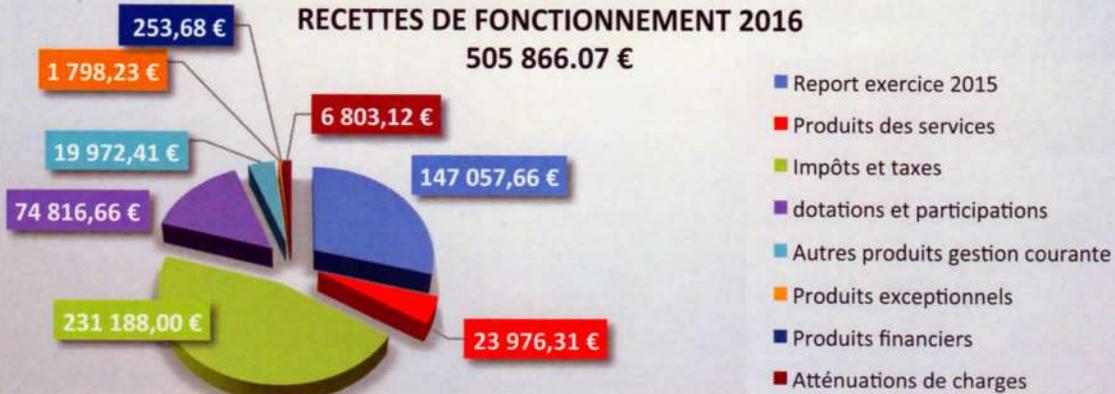
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

339 087.37 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

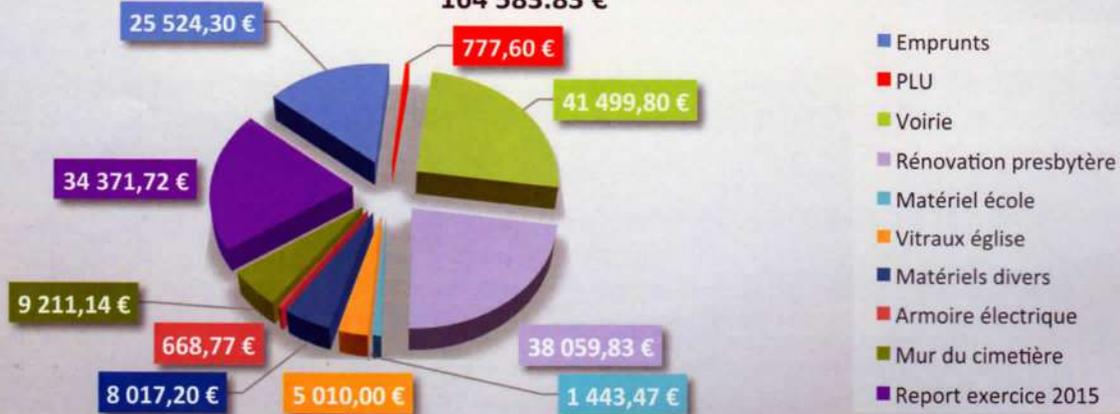
505 866.07 €



Résultat de fonctionnement 166 778,70€

DEPENSES INVESTISSEMENT 2016

164 583.83 €



RECETTES INVESTISSEMENT 2016

82 481.46 €



Résultat d'investissement - 82 102,37 €

RÉSULTAT DE L'ANNEE 2016 : 84 676,33€

Résultats établis avant la clôture et le vote du compte administratif et ne tenant pas compte des restes à réaliser.

COMPTES RENDUS DES PRINCIPAUX CONSEILS MUNICIPAUX SUR L'ANNÉE 2016

1 FÉVRIER 2016

- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité la base forfaitaire de 950 Euros pour la rémunération de l'agent recenseur, Monsieur Michel PERRET, pour la période du 8 Janvier au 20 Février 2016.
- Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la nouvelle numérotation et nomination des rues de la commune suite à la demande du CNL, centre national du logement.
- Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité le classement du presbytère comme monument remarquable.
- Les Conseillers Municipaux, après débat, refusent à l'unanimité l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain) dont l'adhésion est de 60 Euros
- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le manifeste émanant de l'association « Défense de la langue française en Pays de Savoie » qui propose d'adopter et de soutenir la cause de la langue française.
- Contrat de travail : Renouvellement du contrat de Madame Cécile CHABOT pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 9 avril 2016.

4 AVRIL 2016

- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2015.
- Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les comptes de gestions 2015 établis par Monsieur MARIOTTI, receveur qui sont conformes aux comptes administratifs.
- Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'Aire de loisirs qui s'équilibre en dépenses et recettes
- Le conseil municipal vote à 1 voix contre et 11 pour, le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes
- Le conseil municipal vote à 10 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif Communal qui s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement 5-Affectation de résultat 2016 du budget assainissement
- Les Conseillers Municipaux votent à 11 voix pour et 1 voix contre, une hausse de 3.62 % des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.
- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le montant des subventions - ADMR : 220€ - Cantine/garderie : 3200€ - Comités de fêtes : 305€ - Loisirs et rencontres : 305€ - Sou des écoles : 530€ - Coopératives scolaires : 1500€ (classe découverte)
- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité l'inscription de la rénovation de l'appartement du presbytère au budget 2016.
- Les adjoints refusent à l'unanimité le taux maximal autorisé pour leurs indemnités et décident de garder le taux de 7.5 % fixé actuellement.
- Les Conseillers Municipaux après délibération fixent le montant par 11 voix pour et 1 contre de la redevance assainissement à 1.90€, applicable au 1 septembre 2016.
- Suite à la demande du CLAS (comité local d'action social) pour louer la salle des fêtes une journée, une tarification journalière est à fixer. Un tarif de 100€ est proposé. Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité ce tarif journalier.

2 MAI 2016

- Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la location du camping à Monsieur et Madame Domenech du 1^{er} Mai au 31 Décembre 2016, pour un montant de 3000 Euros.
- Au 31 Octobre 2016 Monsieur et Madame Domenech devront indiquer leur intention d'achat par courrier recommandé. Le prix de vente du camping est fixé à 150 000 Euros, sous réserve de l'accord des Domaines. En cas d'achat, le montant de la location sera déduit de ce prix de vente.
- L'étang ne sera pas loué en 2016 à Monsieur et Madame Domenech mais à partir du 1^{er} Janvier 2017 pour un loyer annuel de 3600 Euros. Un droit de passage sera alloué aux engins agricoles, véhi-



Commission Environnement

La 1^{ère} année de fonctionnement de la nouvelle STEP a donné entière satisfaction, les analyses effectuées sont satisfaisantes, l'ensemble des parties prenantes a confirmé l'efficacité du système retenu. L'inauguration de la station a été retardée pour laisser à la nature le temps d'étoffer les roseaux et la haie. La station sera donc inaugurée au cours de l'année 2017.



La commission scolaire

L'année 2016 s'est bien passée. Les effectifs sont globalement restés stables entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 : environ 94 enfants sur l'ensemble du RPI Relevant-Sandrans.

A Sandrans le poste supplémentaire d'Atsem a été prorogé pour la plus grande joie des enfants. Ce poste est très utile pour une classe à double niveau comprenant des maternelles et des CP. En effet les maternelles n'ont pas encore acquis le degré d'autonomie nécessaire lorsque l'enseignant s'occupe des CP. A Relevant la cantine s'est déplacée à la salle des fêtes afin de respecter les obligations de sécurité. Cela permet aux enfants de manger tous ensemble et d'avoir plus de temps pour ce moment convivial. Nous remercions la mairie de Relevant pour les efforts consentis.

De même nous tenons à remercier particulièrement les associations « Cantine-garderie » et « Sou des écoles » pour le temps passé bénévolement au service des enfants du RPI. « Cantine-garderie » qui permet à tous les enfants de manger dans de bonnes conditions à des prix abordables. « Sou des écoles » qui grâce à ses actions tout au long de l'année permet aux enseignants de programmer des activités variées en plus de l'activité scolaire « traditionnelle ».

Enfin nous tenons à remercier les équipes pédagogiques, le personnel municipal travaillant pour les écoles et le personnel œuvrant soit pour la garderie soit pour les cantines.

cules nécessaires aux services, piétons et vélos autour de l'étang. La mairie s'engage à faire une remise en état de l'étang pour un montant de 3 600 Euros.

- Le prix de vente de l'étang est fixé à 50 000 Euros. Aucune déduction du montant des locations ne sera faite sur ce prix de vente.

23 MAI 2016

- Instauration du RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel) présenté par Madame BRAZI du CDG (centre de gestion de l'Ain)

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires. Les Conseillers Municipaux votent et autorisent Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

- Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 12 voix la reconduction de la prime d'indemnité d'administration et de technicité pour l'exercice 2016 à Monsieur Patrick Palisse et autorisent Monsieur le Maire à fixer le montant perçu par arrêté.

- Démission de Madame Christelle Thomasson au poste d'adjointe et nomination ou non d'un nouvel ou une nouvelle adjointe. Madame Géraldine Vinter se porte candidate.

- Monsieur Dannemuller souhaite faire un don d'environ 28 333,00€ à la commune afin de pouvoir aménager la zone artisanale. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour accepter ce don selon l'article L-2242-1 du code général des collectivités. Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité.

- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère et autorisent Monsieur le Maire à lancer les appels d'offre et la publication après accord de la subvention de la communauté de communes. Les conseillers municipaux demandent de rajouter sur le devis les volets en bois, les menuiseries et les portes pour l'appartement du bas.

- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le devis de la Lyonnaise des Eaux pour un montant de 3 670,28€ TTC pour la remise en état des poteaux d'incendie et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

- Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 12 voix la levée du droit de préemption de la propriété Servillat.

- Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité la vente du garage collé à la propriété Servillat. Monsieur le Maire se renseigne auprès du notaire pour la détermination du prix de vente et la possibilité de garder la première partie pendant 2 ans.

- Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de passer la parcelle n°C404 de l'étang dans le domaine privé de la commune. Les Domaines ont donné leur avis sur le prix de vente de l'étang à 64 000€ HT et à 150 000€ HT pour le prix de vente du camping. Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix.

- Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de la société Chapeland Terrassement pour un montant de 3 600€ TTC pour le curage de l'étang.

27 JUIN 2016

- Suite à la vente de la propriété de Monsieur et Madame Richard DUISIT à une structure sociétaire dont Monsieur DUISIT sera le gérant, la SAFER sollicite le conseil municipal pour obtenir un agrément de son intervention dans ce projet de développement local. Les Conseillers Municipaux accordent à l'unanimité un agrément pour l'intervention de la SAFER.

- Monsieur Damien ABAD, député de l'Ain et Président du Conseil départemental, nous informe d'un appel à projet 2017 pour lequel une aide au département serait sollicitée. Monsieur le Maire propose la rénovation du bâtiment de l'école, la cantine garderie et d'une partie de la salle des fêtes comme projet pouvant bénéficier de cette aide.

- Les Conseillers Municipaux autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet le classement de la commune en catastrophe naturelle pour les agriculteurs suite aux incidences météorologiques du printemps 2016.

- Dans le cadre de l'attribution d'un fonds de concours intercommunal, une demande d'aide doit être déposée. Monsieur le Maire propose le projet de rénovation de l'appartement du presbytère dont le plan de financement est établi de cette façon : Budget total TTC du projet 122 050,00€/ FCTVA 20 021,08€/ Budget total TTC du projet restant à financer 102 028,92€/ Subvention 0€/ fonds de concours demandé 51 014,46€/ restant à la charge de la municipalité (emprunt) 51 014,46€.

- Achat Matériel de l'école : La demande de Monsieur Calamarte, directeur de l'école, pour acheter lui-même les ordinateurs est acceptée.

- Géraldine Vinter remercie tous les bénévoles ayant participé à la manifestation qui a été une réussite. 110 repas ont été servis.



Commission Fleurissement

Les membres de la commission, les bénévoles ainsi que notre employé municipal, ont tous œuvré pour la plantation de plus de 2300 plants.

Suite aux recommandations émises par le jury régional du fleurissement en 2015, un grand nombre de jardinières ont été supprimées, des massifs volumineux aux couleurs vives ont embelli le village. Cela n'a malheureusement pas satisfait ce jury qui nous a retiré notre 1^{ère} fleur. Ce dernier souhaitait la suppression totale des jardinières, principalement sur la place de la fontaine, pour les remplacer par un espace engazonné et des massifs en pleine terre. Ceci nécessiterait une réflexion globale de l'aménagement du centre village et une dépense budgétaire difficilement réalisable. La municipalité déplore, qu'avant de prendre sa décision, le jury n'ait pas jugé utile de prendre contact avec la commission fleurissement afin que ses membres puissent justifier la réorganisation choisie.



Nous ne perdons pas espoir et nous continuerons de fleurir notre village et colorer notre cadre de vie.

Suite à l'appel lancé lors d'une réunion, quelques bénévoles ont créé des personnages et un chalet en bois afin d'apporter plus de décorations pour les fêtes de Noël. Si vous désirez participer à ces décorations, n'hésitez pas à les rejoindre !

Commission Voirie/Travaux

• La Voirie

Cette année, nous avons entièrement refait en enrobé la route qui mène du Moulin des Champs à la Ferme de la Côte.

• Les Travaux

Nous avons établi la seconde partie du cheminement doux au cœur du village en aménageant et mettant en conformité les trottoirs devant le restaurant le Vin3 ainsi que sur la place de La Fontaine.

Le presbytère est en cours de rénovation depuis le mois d'Octobre et les travaux se termineront en ce début d'année 2017. Ces travaux concernent la façade et le logement du 1^{er} étage, qui sera mis en location autour du 15 janvier 2017. Ils sont financés pour moitié par la communauté de commune et l'autre moitié par la commune.



Travaux presbytère

• Le Cimetière

Afin de faciliter et sécuriser l'accès au cimetière, nous avons créé un trottoir et ré aménagé l'entrée en enrobé délimité par des pavés. Cela permet un confort aux utilisateurs.



Travaux cimetière

• Entretien des accotements

Notre employé communal a effectué le broyage des accotements à l'aide du tracteur et de la turbo tondeuse. Pour une meilleure qualité de travail, trois passages sont nécessaires.

• Elagage

Chaque fin d'année, nous faisons élaguer la moitié de nos routes communales. Une rotation qui permet un travail de qualité, moins de déchets et un coût réduit.

• Curage

Prévision de travaux de curage. Une attention toute particulière sera apportée à l'entretien des fossés, un point très important pour la bonne santé de nos routes.

- Monsieur le Maire rappelle que tout feu en centre village et en lotissement est interdit.

25 JUILLET 2016

• Dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère et des démarches effectuées auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 50 000 euros, plusieurs offres ont été proposées. Les Conseillers Municipaux retiennent à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole, sur 144 mois, au taux de 1,08 %, à échéance mensuelle de 370,36 Euros, frais de dossier de 100 Euros. Et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

• Monsieur le préfet de l'Ain nous informe du renforcement des mesures de sécurité dans le contexte postérieur à l'attentat de Nice. Dans le cadre du feu d'artifice prévu le 20 Août prochain sur la commune, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour décider du maintien ou non de cet événement, en fonction des directives de la gendarmerie et de l'article I-2212-2 3^e du CGCT. Les Conseillers Municipaux, après débats, votent à l'unanimité des 8 voix le maintien du feu d'artifice le Samedi 20 Août 2016, la demande d'arrêt de circulation auprès de la DDT afin de barrer la D27 de 20 H à 23H30 et la mise en place d'une déviation.

• Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité la vente du terrain jouxtant le presbytère pour une contenance de 2200 m², cadastré D110, 111, 112 et 330, à la société Dynacité pour un montant de 260 000 Euros HT. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la vente et donnent leur accord pour la réalisation de diagnostics relatifs à la vente si besoin est.

• Monsieur le Maire informe que la demande pour le fonds de concours dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère a été acceptée.

26 SEPTEMBRE 2016

• Suite à la réception d'une offre d'achat par Monsieur Maxime Plassard et Madame Clémence PRADA pour un montant de 5000 Euros, hors frais de notaire, sur l'ancien local des pompiers, un avis est demandé. Pour la vente de ce local, il faudra détacher environ 40 m² de la parcelle D110 et les basculer sur la parcelle D0305. Une modification cadastrale est à réaliser. Les Conseillers Municipaux proposent à l'unanimité une contre-offre à 6000 Euros incluant les frais de bornage qui seront à la charge de la commune, et autorisent la modification cadastrale sur les parcelles D0305 et D110.

• Lors de la séance du 21 Juillet 2016, le conseil communautaire a validé la modification des statuts de la communauté de communes Chalaronne Centre. Cette modification concerne l'Assainissement Non Collectif et la Voirie, en vue d'une harmonisation de ces compétences au 1er janvier 2017. La première modification consiste à transférer la compétence assainissement non collectif, sous le libellé suivant : « Contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ». En effet, son maintien dans le bloc des compétences optionnelles entraînerait, dès 2017, le transfert de l'intégralité de la compétence assainissement, y compris l'assainissement collectif. Or, il paraît préférable que la future Communauté de Communes de la Dombes se donne davantage de temps pour préparer le transfert du volet assainissement collectif de la compétence, au 1er janvier 2019. La deuxième modification porte sur le retrait de la compétence Voirie des statuts des trois Communautés. En conséquence, l'article relatif à la « voirie d'accès aux équipements communautaires, ou soutenus par la Communauté suivants : MARPA Chalaronne Centre, Maison de Services Publics (siège communautaire) » figurant jusqu'alors dans les statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre est supprimé.

• Concernant la rénovation du presbytère, les Conseillers municipaux votent à l'unanimité :

- la proposition de la commission appel d'offres sur les entreprises retenues et autorisent Monsieur le Maire à signer le marché public.
 - Les nouveaux honoraires de Monsieur Baude, architecte, pour un montant de 9700€ HT.
 - La validation du nouveau plan de financement, le nouveau montant du fonds de concours demandé, soit 51066€ et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours.
 - Une demande d'acompte de 40 % du fonds de concours intercommunal auprès de la communauté de communes Chalaronne Centre.
 - La proposition du Crédit Agricole pour un montant de 62 000€, sur 144 mois, au taux de 1,03 %, à échéance mensuelle de 457,90 Euros, frais de dossier de 124 Euros.
 - Et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.
- Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité l'adhésion au service de médecine préventive géré par le centre de gestion de l'Ain au 1^{er} Janvier 2017.

7 NOVEMBRE 2016

- Les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer le compromis de vente de l'ancien local des pompiers pour un montant de 6000 Euros, frais de bornage à la charge de la commune, ainsi que le diagnostic de vente. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis pour réaliser le diagnostic de vente établi par AC Environnement pour un montant de 140€ TTC et le devis pour la modification cadastrale des parcelles D305 et D110, établi par le cabinet de géomètre Berthet Liogier Caulfuty pour un montant de 420€ TTC.

- Les Conseillers Municipaux acceptent l'augmentation de 250€ de la subvention pour la branche cantine à l'association Cantine/Garderie du RPI Relevant Sandrans, portant à une subvention totale de 2450 Euros pour 2017.

- Les Conseillers Municipaux autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

- Camping « Le Cocagne » : Courrier de Monsieur et Madame Domenech nous informant de leur volonté de réaliser l'achat du camping et de l'étang, selon les conditions fixées à la convention. Nous avons transmis ce courrier au Domaine. Le prix de vente de l'étang proposé est de 50 000€, nous attendons l'accord des Domaines fin novembre.

- Location : Logement libre au 04/12/16 pour le 58 Route de Saint Trivier dans lequel des travaux seront à prévoir et au 01/01/2017 (sous réserve de la fin des travaux) pour l'appartement du presbytère, dont le loyer sera fixé à 550€ par mois.

12 DÉCEMBRE 2016

- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité l'installation de 4 pièges à son sur les extracteurs d'air au nord du HUB de Sandran, sous réserve de l'acceptation par l'architecte des Bâti-ments de France et de l'ADS, et demandent à ce qu'ils soient notés sur le permis de construire à venir.

- Suite à la demande de Madame Christine Contet de la Préfecture de l'Ain, la commission appel d'offres est en irrégularité car Monsieur le Maire est un membre de droit et non un membre élu en titulaire. Par ce fait les délibérations 2014.04.002 concernant l'élection de la commission appel d'offres et la 2016.06.002, désignant un membre titulaire et suppléant en plus, sont irrégulières et non applicables. Monsieur le Maire sous les directives de Madame Contet, propose de remplacer la commission appel d'offre (qui est obligatoire pour des marchés de travaux supérieurs à 5 000 000 €) par la commission de procédure adaptée dont les membres sont les suivants : Monsieur Bernard OLLAGNIER, Monsieur Jean-François MORELLET, Monsieur Bernard JOSSERMOZ, Monsieur Eric SCHNEIDER, Monsieur Marc MAZET et Monsieur Daniel DELATOUR.

- Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité l'intégration des adjoints techniques comme bénéficiaires du RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel) au 01/01/2017 et autorisent Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque adjoint technique.

- Afin de régler la facture de SUEZ concernant la remise en état des poteaux d'incendie pour un montant de 3 670,28€ TTC, non pris en compte dans le budget primitif, un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit sur le budget principal.

- Afin de mandater le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), budgétisé à 5000€ et ayant pour montant définitif 8230€, un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit sur le budget principal.

- Label Villes et Villages Fleuris : Courrier de Marc Béchet, directeur général d'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme, nous informant du retrait de la 1^{ère} fleur.

- Influenza Aviaire: Suite au premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 détecté dans le Pas de Calais sur des canards utilisés comme appelants pour la chasse au gibier d'eau le 26 novembre, la préfecture nous informe de la situation sanitaire vis-à-vis du risque d'influenza aviaire hautement pathogène et les mesures de biosécurité applicables dans le département de l'Ain.

- SPA : Courrier de Myriam Bérard, présidente de la SPA de Lyon et du Sud-Est, nous informant de la suppression de l'activité de fourrière dans l'établissement de Dompierre sur Veyle.



Broyage des joncs

• Curage de l'étang de pêche

L'étang de pêche communal a été vidé et curé cet été. La remise en eau a débuté cet automne afin que le futur propriétaire du camping puisse l'exploiter dès le lancement de la saison.



Pêche d'étang



Pêche d'étang



Commission Animations/Associations

Nous tenons à remercier tous les bénévoles des associations de notre commune pour leur dynamisme et leur implication.

Afin de satisfaire toutes les demandes des différentes associations, nous mettons à leur disposition la salle des associations pour leurs réunions, ainsi que la salle des fêtes pour leurs manifestations.

Nous élaborons avec eux un calendrier des fêtes sur lequel figurent toutes leurs manifestations, que vous trouverez dans ce bulletin.

Le comité des fêtes

En 2016, nous avons encore passé une belle année. Pour rappel, les bénévoles du comité des fêtes ont comme objectif d'animer le village par l'intermédiaire de manifestations. Nous en avons donc organisé quatre et nous en avons annulé deux :

Instaurée depuis maintenant trois ans, la deuxième samedi de mars, la fête des conscrits a eu lieu le 12 mars. La participation des conscrits ne fait qu'augmenter chaque année et cela s'est encore vérifié avec les classes en 6 et les demi-classes en 1. Trente-neuf conscrits, de 10 à 90 ans, ont posé pour la photo. Le banquet s'est déroulé, le midi, au restaurant Vin3 et l'ambiance festive s'est poursuivie le soir-même à la salle des fêtes autour d'un buffet froid que nous avions préparé.

Nous sommes là pour soutenir et aider les futures classes, afin de perpétuer cette tradition, à condition que les conscrits concernés viennent nous rejoindre pour la préparation de leur journée. Ainsi nous faisons appel aux classes en 7 et demi-classes en 2, pour la prochaine fête des conscrits que nous avons programmée le samedi 11 mars 2017. Pour la première année, nous invitons aussi les 18 et 19 ans à venir faire la fête avec leurs aînés.

L'intervillage du samedi 04 juin a été annulé. En effet, le mois de juin nous a semblé « chargé » avec le festival des arts de rue « Rêves de cirque », prévu le samedi 25 juin. Nous avons donc préféré l'annuler pour nous consacrer à ce festival qui s'est déroulé en partenariat avec le club loisirs et rencontres, la cantine / garderie, le centre équestre des cavaliers d'Epona, le centre social La passerelle de Châtillon et la municipalité. Le terrain de foot n'étant pas praticable, les démonstrations équestres ont eu lieu sur ce dernier, et sur le parking de la mairie pour les autres animations. Toute l'après-midi de belles animations se sont déroulées, avec la présence de la ludothèque, du centre social de Châtillon et le club de zumba de Relevant. Pour l'occasion, le comité des fêtes avait loué une structure gonflable, pour le plus grand bonheur des enfants. Cette journée s'est terminée avec deux artistes professionnels, Marie et Loïc, du Cirque la Cabriole (situé dans le Tarn), qui se sont déplacés avec une structure aérienne originale et autonome, qui a pris appui sur leur roulotte gitane. Un public venu nombreux a pu assister à ce beau spectacle, entièrement gratuit.

Un bilan très positif, tant qu'humain que financier, ainsi qu'une belle journée... mais très épuisante ! En effet, le spectacle proposé a demandé plus d'attention aux organisateurs, par rapport à celui de 2015, et le coût de ce dernier étant plus important, nous avons dû organiser un repas le soir même, préparé par les bénévoles, avec cochon à la broche, repas qui a remporté un vif succès. En accord en commun avec les autres associations, le comité a pris en main la partie logistique et financière de cette journée. Un grand MERCI à tous les bénévoles intergénérationnels et aux associations pour l'important travail effectué lors de cette manifestation.



La farfouille et les Loisirs Créatifs, prévu le dimanche 11 septembre, ont été là aussi annulé. En effet, avec les tristes événements qu'a connus notre pays, en juillet, le plan Vigipirate a été renforcé. Nous avons donc pris des renseignements auprès de la mairie et de la préfecture de l'Ain. Il est vrai qu'il est peu probable qu'il se passe « certains événements » dans nos petites communes, mais après de longues discussions, et au vu des contraintes de sécurités demandées, il s'est avéré qu'il ne serait pas possible de les mettre en place, par manque de bénévoles et de temps.

Halloween, le lundi 31 octobre, a été un vrai succès avec environ 80 enfants déguisés. Nous sommes partis à la quête de bonbons dans le village, avec les enfants et leurs parents, dont certains étaient déguisés. Nous avons offert ensuite des boissons aux enfants et aux parents dans une salle des fêtes décorée pour l'occasion. Merci aux Sandranais(es), et aux



commerces locaux, qui ont joué le jeu en offrant des bonbons et friandises aux enfants.



Nous avons fêté, le samedi 19 novembre, le beaujolais nouveau avec une vente à emporter de saucissons au vin. Nous avons apporté une nouveauté, cette année, puisque les saucissons étaient accompagnés de gratin dauphinois, préparé par le restaurant Vin3, à la place des pommes de terre vapeur. A la fin de la matinée nous avons vendu environ 80 saucissons.

Toutes ces manifestations et animations ont pu avoir lieu grâce aux dynamismes des bénévoles du comité des fêtes... mais nous nous fatiguons car l'association compte très peu de membres. Nous manquons de « bras » sur certaines manifestations. C'est pour cela que pour l'instant nous n'envisageons pas de reconduire, en 2017, le festival des arts de rue « Rêves de cirque », ni la farfouille et ses Loisirs Créatifs.

Afin de pouvoir pérenniser nos manifestations, et l'avenir de l'association, nous lançons donc un appel à toutes les personnes qui aimeraient nous rejoindre, s'impliquer dans la vie associative, s'investir dans la vie du village. Même une aide « ponctuelle » lors de nos manifestations serait la bienvenue. N'hésitez donc pas à vous renseigner, à en parler autour de vous.

Pour conclure, nous tenons à remercier Jean-Christophe Rallo, du restaurant Vin3, qui nous a apporté sa collaboration à certaines manifestations, la commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes, prêt de matériel, subvention... et nous remercions toutes les associations, les bénévoles, qui nous apportent leurs soutiens. Un grand merci, aussi, à toutes les personnes qui viennent à nos manifestations... et bien sûr nous comptons encore sur vous et votre présence pour cette nouvelle année.

Tous les bénévoles du Comité des Fêtes vous souhaitent une très Bonne et Heureuse Année 2017.

Le bureau pour l'année 2016/2017

Christophe Michallet : *Président*

Nicolas Laumet : *Vice-président*

Didier Fontaine : *Trésorier*

Séverine Oberholz : *Trésorière adjointe*

Fabrice Thomasson : *Secrétaire*

Géraldine Vinter : *Secrétaire adjointe*

Angélique Gauthier, Amandine Del Bano et Matthieu Pierrot :

Membres actifs

Contact : cdf.de.sandrans@gmail.com

L'école

L'école vous présente tous les meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2017 vous apporte joie, bonheur et santé. Nous souhaitons également à Mme Bidard un prompt rétablissement.

L'équipe éducative



C'est avec fierté que nous avons clos cette année 2016 avec un bilan financier positif et ce, malgré la participation financière à la classe de neige organisée pour toutes les classes de l'école de Relevant. Cette année a en effet été particulièrement bonne grâce à des membres toujours plus nombreux et mobilisés. Nous avons ainsi pu, non seulement mettre en place les manifestations habituelles dont le loto, qui a connu cette année une participation exceptionnelle, mais aussi de nouvelles avec succès telle que la vente de pizzas. Toutes ces manifestations servent à récolter des fonds qui contribuent aux projets pédagogiques et sportifs proposés par les enseignants des écoles. Elles permettent également d'organiser des événements contribuant à l'épanouissement des enfants et de leurs parents dans la vie des deux communes.

C'est d'ailleurs avec plaisir que cette année nous pouvons mettre en place le financement, en partenariat avec les mairies, des cours de natation pour les classes de GS, CP et CE à la piscine de Châtillon-sur-Chalaronne. Ces cours, qui n'ont pas pour but immédiat l'apprentissage de la nage, permettront aux enfants de se familiariser au milieu aquatique, de développer leurs capacités psychomotrices pour les plus jeunes et de consolider leur sécurité dans l'eau pour les plus grands. Cette activité coûteuse va demander notre mobilisation et le soutien de tous pour qu'elle puisse perdurer. Nous continuerons bien évidemment le financement des différents projets pour les autres classes des écoles de Sandrans et de Relevant.

Le sou des écoles



A noter également la création par Lorin WALTER de notre site internet sur lequel vous pouvez à présent vous informer des différentes manifestations, télécharger les divers documents ou bons de commande, suivre l'actualité de notre association, mais aussi nous contacter : www.sou.monecole.fr

Nous commençons une nouvelle année avec un changement important au sein de notre organisation : Anne Héléne MOUGEL, présidente depuis maintenant 5 ans, passe la main à deux co-présidentes, Nelly SEVE et Stéphanie BERTHAUD. Nous la remercions tous pour son engagement et sommes très heureux de pouvoir continuer à bénéficier de son aide comme membre actif au sein de notre association.

Cantine/Garderie Relevant-Sandrans

L'association de la Cantine Garderie s'occupe de l'accueil des enfants pendant le repas de midi au sein des deux écoles du RPI. Les repas sont livrés en liaison froide par le traiteur RPC (traiteur régional spécialisé dans les collectivités). Elle s'occupe également de la garderie simple, qui accueille les enfants le matin, dès 7h15 du lundi au vendredi, et le soir après l'école jusqu'à 18h15

les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cette dernière est située sur la commune de Sandrans pour tous les enfants du RPI.

L'association propose également, en parallèle de la garderie simple, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans l'école de Sandrans et des TAP pour les enfants scolarisés dans l'école de Relevant. Ces activités payantes se font sur inscriptions et se déroulent par cycle scolaire, c'est-à-dire de vacances à vacances. Cette année 2016, l'association a participé à la journée « Rêve de cirque » aux côtés du Comité des fêtes et du Club des Loisirs et Rencontres. Elle a également organisé une tombola qui a connu un vif succès. Les bénéfices de ces deux manifestations ont contribué au rétablissement financier de l'association. Elle a enfin organisé une vente de sapins et une vente de Noël pour le plaisir de tous.

La fin de l'année 2016/2017 verra le départ de deux membres de l'association dont les enfants auront terminés leurs scolarités dans notre RPI. C'est la raison pour laquelle nous renouvelons notre appel aux parents afin qu'ils rejoignent et pérennisent ainsi nos services.



**Association
Cantine Garderie
Sandrans Relevant**
cantine.relevant.sandrans@gmail.com

 Agathe GUTHIER Membre actif	 Christophe WALTER Président	 Catherine VALENT GENOD Secrétaire	 Sandrine ZHAKO Secrétaire Adjointe et webmaster
 Florence HUIZZE Responsable RH	 Liliane CHATELARD Trésorière	 Jean-Michel BOURGEOIS Responsable Encadrements	 Sandrine VILLER Responsable Cantine Relevant Sandrans
 Anne BOUANCHER Responsable Activités Périscolaires	 Anne MESSI Trésorière Adjointe		

Suivez-nous sur notre page  **Association cantine-garderie de Relevant/Sandrans**

Club Loisirs et Rencontres

A ce jour, notre club compte un effectif de 41 adhérents. Tous les 15 jours, le jeudi après-midi, les anciens se retrouvent à la salle des fêtes autour des jeux de cartes, triominos, et jeux divers.

Cette année nous avons fait 2 repas : le 30 juin, repas « Grenouilles » à L'Estaminet des Dombes et le 27 juillet à Saint Romain des îles, pour déguster de la friture. Deux très belles journées !

Nous avons reçu, le 27 Octobre, le club de Relevant pour un concours amical.

Le mercredi 16 Novembre, nous avons eu une réunion à Saint Julien sur Veyle afin d'établir le calendrier des manifestations du Secteur 2.

Cette année, deux groupes de 6 personnes ont participé à des cours d'informatique pour séniors, aînés ruraux.

Notre concours de coinche doit se dérouler le samedi 18 février 2017.

Notre club est ouvert à tous, pour les jeux, le jeudi après-midi, ou pour la marche, le mardi.

Le Bureau



La section marche du club, qui a vu le jour il y a 4 ans, le 18 septembre 2012, se porte bien.

Nous comptons à ce jour une dizaine de marcheurs, de plus en plus assidus à nos sorties. Nos marches s'effectuent tous les 15 jours, le mardi après-midi. Elles sont très conviviales et à la portée de tous. Nous repérons le parcours en avance, nous prenons en compte la distance, le dénivelé et la durée (pas plus de 3 heures de marches). 14 marches ont été effectuées sur cette année 2016 contre 5 annulées à cause de la pluie.

Nous avons effectué 3 marches et découvertes :

- A la base de l'étang la Nizière à Saint Nizier, le Désert
 - A Vonnas, au bord de la Veyle
 - Au lac Genin, les glacières de Sylans, les marmites à Saint Germain de Joux et au retour, les berges du lac de Nantua
- Nous avons effectué 3 marches interclubs.

Le 19 Avril 2016, nous avons invité les marcheurs de Relevant sur un parcours à Monthieux.

Le 7 Juin 2016, nous avons reçu les marcheurs de Buellas sur un parcours à Montceau au bord de la Calonne.

Le 18 Octobre 2016, nous avons effectué un parcours de 11 km chez nos amis de Buellas, sur la commune de Saint Rémy.

Le 5 Juillet 2016, nos deux clubs Buellas/Sandrans se sont retrouvés à la Chapelle de Conches dans le Revermont. Au cours de cette journée, entre marche et détente, des accords de jumelage ont été convenus pour notre rencontre bisannuelle.

Les marcheurs de Sandrans invitent de nouveaux adhérents à les rejoindre !



CAS

Commission des affaires sociales

La Commission des Affaires Sociales se compose de : Monsieur le Maire Bernard Ollagnier, Géraldine Vinter, Christelle Thomasson, Sandrine Roy, Alexandra Ghidelli, Michelle Bernard, Colette Bessard, Monique Perret, Robert Grand.

Le CAS se réunit semestriellement pour établir et approuver le budget. Comme chaque année, le CAS organise avec la participation de la commune, le repas des personnes de plus de soixante-cinq ans. Ce repas a eu lieu le samedi 10 Décembre au restaurant le Vin3 et s'est poursuivi par un loto. Les 35 participants ont apprécié ce moment gustatif et festif.

Pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer pour des raisons médicales, un panier garni leur a été offert. Nous rappelons que tous les membres du CAS sont à l'écoute de la population en cas de besoin. Les demandes d'aides éventuelles doivent être déposées au secrétariat de la mairie.



Camping

Changement de propriétaire au camping de Sandrans pour la saison estivale 2017.

Après de nombreux travaux de remise aux normes et d'embellissement, la nouvelle direction « Maria et Jean-Marc » seront prêts pour accueillir la clientèle à partir du 1er Avril jusqu'au 29 Octobre 2017 au Camping « PARADIS DES DOMBES ». Sur un domaine de 2 hectares au cœur du pays aux mille étangs, le camping dispose de 75 emplacements plats et spacieux délimités par des haies sur un site arboré. Location de Coco Sweet tout équipé pour un séjour insolite, emplacements disponibles pour l'installation de votre mobil home, forfaits saisonniers, emplacements stabilisés pour les camping-car, restauration, piscine, étang de pêche, vous goûterez aux plaisirs sains et authentiques dans une nature préservée. **Coordonnées :** 693 Route de Saint Trivier 01400 SANDRANS - **Tél :** 04 28 45 94 07 - **Mail :** campingsandrans@numericable.fr

L'aventure communautaire sur notre territoire a démarré en 1990 avec la création du SMIDOM de la Dombes à La Bresse qui regroupait alors 24 communes. Suite à la loi de février 1992, portant création des communautés de communes, Chalaronne Centre naîtra le 19 décembre 1994, de la volonté de 13 communes de se doter d'un outil efficace pour travailler au développement harmonieux de leur territoire ou selon la formule alors consacrée : « faire à plusieurs ce que l'on ne peut pas faire seul »

Le premier président, Guy ROBIN, maire de Condeissiat, aura aussi cette expression pour caractériser le travail communautaire : « Tel un fromager dans l'ombre de sa cave, le conseil œuvre dans la discrétion, affinant sa production au fil des mois pour nous présenter des produits de qualité » Certes, cette conception bienveillante paraît aujourd'hui quelque peu désuète ; mais Chalaronne Centre est rapidement montée en puissance et les réalisations se sont succédées tranquillement mais sûrement accompagnant ainsi la loi Chevènement de juillet 1999 qui renforçait la coopération intercommunale.

Patrice MORANDAS, maire de Neuville les Dames, lui succèdera en 2001 pour 2 mandats. 2004 aura été, je crois, une année charnière, non pas pour le départ de la commune de Biziat qui rejoignait Les Bords de Veyle, ce qui réduisait donc notre territoire à 12 communes ; mais bien parce que l'audit financier, fiscal et de territoire alors établi allait propulser Chalaronne Centre dans un projet de territoire ambitieux et pertinent. Après 10 ans, tout était repensé pour une nouvelle décennie, un nouvel envol : statuts, moyens financiers et fiscalité, compétences, services et actions à moyen terme.

Autre étape importante : suite à la fusion avec CHANSTRIVAL, Chalaronne Centre accueillait le 1^{er} janvier 2013, les communes de St Trivier-sur-Moignans, Valeins et Chaneins. De la petite salle à l'étage de la mairie de Condeissiat aux locaux plus officiels place du Champ de Foire à Châtillon (ancien Crédit Agricole) en 1997, les services de Chalaronne Centre intégreront le 11 juin 2007, l'ancien bâtiment SARBACH, 100 avenue Foch, totalement

renové. Une véritable maison de services publics destinée à la population regroupant, la Trésorerie, l'Etude notariale, le Relais assistantes maternelles, la Ludothèque, le Relais services publics, Pole Emploi, le Centre médico-social du département, une Halte-garderie et bien sûr les services administratifs.

Notre communauté de communes aura fait preuve en tout cas d'une belle dynamique pendant 22 ans et apporté de multiples services à la population et aux communes dans les domaines de l'enfance jeunesse, de l'environnement - déchets ménagers ou assainissement non collectif - ou bien encore le maintien de commerces ou la culture. Des investissements économiques importants ont été faits - zone d'activités et ateliers relais - et ont contribué à la création d'emplois et au soutien de nos entreprises locales. Tous ceux qui y ont participé peuvent en être fiers, élus ou agents. Qu'ils en soient remerciés !

La loi NOTRe d'août 2015, qui visiblement n'est celle de personne puisque les parlementaires disent tous, ou presque, qu'ils ne l'ont pas votée, a des répercussions importantes sur la carte intercommunale puisqu'une communauté sur deux du département de l'Ain disparaîtra au 1^{er} janvier 2017. Chalaronne Centre fusionnera avec Centre Dombes et Chalamont pour former la communauté de la Dombes - 36 communes pour 38 000 habitants - et disparaîtra donc le 31 décembre 2016. Mais il n'est plus temps de débattre de la brutalité de ce texte, il faut dorénavant se tourner vers l'avenir avec comme seule préoccupation, l'intérêt général. Cette fusion a été longuement préparée et de façon consensuelle.

Je suis fier d'avoir succédé à Guy ROBIN et Patrice MORANDAS, avec le même esprit communautaire et la même passion de notre territoire.

Je souhaite que la communauté de communes de la Dombes pérennise les actions, les services et l'esprit de Chalaronne Centre.

Bonne année 2017.

Didier MUNERET, Président

POINT INFO • POINT INFO •



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique — Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de

vos basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;

- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



Chiens

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon prolongée ou répétée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin. La divagation des chiens est formellement interdite et passible d'amende. Ils ne doivent pas sortir des propriétés privées au passage des voitures, des vélos ou des piétons.

Vandalisme

Compte tenu des dégradations de plus en plus importantes sur la commune (abri bus, toilettes publiques, vitraux de l'église, lampadaire...), la mairie demande à chaque Sandranais / Sandranaise d'être vigilants et signaler tout comportement suspect à la gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne ou à la mairie.

Plan Vigipirate



Le département de l'Ain reste au niveau Vigipirate « vigilance renforcée ».

Compte tenu du plan Vigipirate renforcé, nous demandons à chacun d'être vigilant et de signaler tout comportement suspect, notamment sur les bâtiments publics, écoles, mairie, lieux de cultes, salle polyvalente, parkings.



Bruit

Extrait de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 portant réglementation des bruits de voisinage.

Propriétés privées, article 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines

qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 19h30,

les samedis
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00,

les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00.

La collecte des déchets

La déchetterie

La déchetterie, située au lieu-dit « La Champaye », près de la station d'épuration de Châtillon sur Chalaronne, accueille gratuitement les particuliers des communes du territoire Châtillon Centre dont Sandrans fait partie. Les déchets acceptés pour les particuliers sont : Encombrants, Ferraille, Appareils électroménagers Gros cartons, Déchets verts, Piles, Batteries, Pneus, Néons, Gravats inertes, Peintures, Solvants, Huiles de vidange, etc...
Jours et heures d'ouverture de la déchetterie.

Période hivernale
du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h00

Période estivale
du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au samedi
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 18h30

La déchetterie a été reprise en gestion directe par la Communauté de commune et malgré le doublement du nombre d'agents le vendredi, le coût de fonctionnement reste inférieur à la rémunération du précédent prestataire. Une enquête de satisfaction, organisée en octobre 2015, fait ressortir une très nette amélioration du fonctionnement et de l'état de la déchetterie. Bien que certaines remarques soulignent la nécessité de quelques ajustements pratiques, l'ensemble des usagers s'estime satisfait de cette nouvelle gestion.

La ressourcerie «La Retap'»

C'est un local où on donne une nouvelle vie à certains objets usagés : il existe à la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne un point de collecte permettant de récolter des objets que les particuliers souhaitent donner qui sont en bon état ou nécessitant seulement quelques réparations.



Ces objets sont récupérés par un valoriste qui les transférera à Bourg-en-Bresse pour être réparés et revendus dans une ressourcerie. Ce valoriste est employé par l'association Tremplin. Cette association a pour objet l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale et économique de personnes en difficultés sociales et en situation d'exclusion.

Dans le cadre de son activité d'insertion professionnelle, Tremplin pilote un Atelier Chantier d'Insertion autour de la collecte, du tri et de la valorisation d'objets de seconde main.

Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel



Les dépôts sauvages ou actes de vandalisme, notamment dans les Points d'Apport Volontaire, sont passibles d'une amende de 150€ et l'application d'une facturation de frais de nettoyage (d'un montant de 100€).

Le brûlage des déchets verts, des plastiques, des matelas... est strictement interdit et doivent être impérativement acheminés à la déchetterie sous peine d'être poursuivi en justice.

Un doute, une question ?

N'hésitez pas à contacter le service Déchets à la

Communauté de Communes Chalaronne-Centre
100, av. Foch - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04 74 55 98 22
ou service.dechets@cc-chalaronne-centre.org

Collecte des déchets

Actualité et réactivité

La société LBDI qui réalisait la collecte des Ordures ménagères dans nos communes est, depuis le 18 novembre 2015, en liquidation judiciaire. De ce fait comme vous avez pu le remarquer des incidents sont intervenus sur la tournée depuis le 23 novembre et la collecte a été interrompue la semaine du 30 novembre au 6 décembre.

Le Service Déchets a fait preuve, devant cet événement, d'une grande réactivité et mis en place immé-

diatement une procédure d'urgence jusqu'au 31 décembre 2016 afin de répondre le plus rapidement possible à l'exigence sanitaire. Cette action a été validée en Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015. La collecte est donc effectuée provisoirement par une gestion directe en régie par la Communauté de Communes. Cela peut constituer un essai pour permettre de choisir la solution de la gestion en régie de façon durable.

Tri sélectif des déchets

Pour aider au recyclage, 2 points d'apport volontaire (PAV) sur le site de la « place de la bascule » et le site de « l'Étang communal » pour la collecte sélective des déchets sont installés sur notre commune :

Containers bleus

- **Journaux et magazines**
(enlever les films plastiques)

Containers jaunes

- **Emballages métalliques,**
- **bouteilles et flacons en plastiques,**
- **les boîtes en carton**

Containers verts

- **le verre**
(bouteilles, bocaux pas d'ampoules électriques).



Le PAV situé sur la place de la Bascule fait souvent l'objet de dépôts en dehors des containers voir de dépôts d'ordures ménagères. Pour maintenir l'emplacement propre et pour le respect de tous, ce genre d'attitude peu citoyenne est à proscrire. Merci de respecter ces règles de savoir vivre. Lorsque les colonnes sont pleines, il est demandé aux habitants de Sandrans de bien vouloir ramener chez eux les différents déchets.

Il subsiste encore beaucoup trop d'erreurs de tri qu'il est indispensable d'éviter. Elles pénalisent la Communauté par les surcoûts occasionnés, et donc chacun d'entre vous ! Ces erreurs sont également préjudiciables à la sécurité des personnes en charge du tri des déchets.

C'est pourquoi le service va s'efforcer d'accentuer la sensibilisation au tri sélectif, par une information plus ciblée, une signalétique plus efficace sur place et pour vos questions par un accueil au 04 74 55 98 22 ou à service.dechets@cc-chalaronne-centre.org

IL NE FAUT PAS METTRE DANS LES COLONNES DE TRI

- les sacs d'ordures ménagères,
- les barquettes plastiques ou polystyrènes (barquettes de viande ou de fromage...),
- les films et sacs plastiques,
- les pots de produits laitiers (pots de yaourt, pots de crème...),
- les emballages non vidés,
- les textiles (vêtements, chaussures, chiffons...),
- les objets divers (cintres, casseroles, CD, équipements électriques ou électroniques...)



L'ADAPA,

au service des plus fragiles depuis près de 60 ans sur tout le département de l'Ain à travers :

- ◆ L'Aide à la personne
- ◆ L'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- ◆ Les Soins infirmiers à domicile
- ◆ Et d'autres services encore...

Les + Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins

A la une ! Prévention & Animation

Prévenir... pour mieux vivre & bien vieillir

Une réponse novatrice aux besoins des seniors à travers

nos Ateliers Prévention & Animation



Contactez-nous au
04 74 45 59 64
Votre contact de proximité :
Mme Jennifer BAGARINI
38 place Georges Agniel
01140 St Didier sur Chalaronne
j.bagarini@adapa01.com



C.L.I.C. des 3 Cantons

Centre Local d'Information et de Coordination

**Vous êtes âgé de 60 ans ou plus,
Vous avez une personne âgée dans votre entourage,
Vous êtes un professionnel intervenant auprès de personnes âgées,
Le C.L.I.C des 3 Cantons est un lieu d'accueil de proximité, d'écoute,
d'information, de conseil et d'orientation à votre service.**

Venez nous rencontrer ...
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30,
et de 13h30 à 17h00,

EHPAD* Public La Montagne, route
de Relevant 01400 Châtillon/
Chalaronne

* Etablissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes
Tél. : 04 74 55 15 39 ou 06 73 38 06 55
@ : clicdes3cantons@mrchatillon.fr

Rendez-vous décentralisés (mairies)
sur rendez-vous et visites à domicile
possibles

Le C.L.I.C. vous accueille pour ...

vous informer sur l'ensemble des aides et prestations existantes : aides au soutien à domicile, soins, service d'amélioration et d'adaptation de l'habitat, aides financières, structures d'accueil pour personnes âgées, loisirs, ...

vous aider à constituer vos dossiers de prise en charge, et vous accompagner dans les démarches si besoin,

vous orienter vers les professionnels ou organismes susceptibles de répondre à vos besoins dans le respect des attributions et des compétences de chacun ...

Le C.L.I.C. des 3 Cantons, c'est aussi...

Un lieu d'échanges et de rencontre pour les retraités, personnes âgées, les familles et les professionnels ;

Un centre de ressources et d'information qui dispose d'une base de données actualisée sur tout ce qui existe pour les personnes retraitées sur un territoire donné ;

Des actions d'information et de prévention (audition, groupes de soutien, prévention des chutes, ateliers mémoire, ...) en collaboration avec différentes institutions et partenaires (caisses de retraite, communes, clubs, associations d'usagers, ...);

Un observatoire et un lieu de réflexion sur les besoins des personnes.



Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre Caf.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

PAR INTERNET
www.ainscaf.fr

PAR TÉLÉPHONE
0 820 25 01 10
(0,112€ TTC par mn)

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

- Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
- Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement.)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30

Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.



L'ADMR vous propose sa gamme de services à la personne

- **Gamme AUTONOMIE**
Aide et accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap (Aide à la toilette, aux repas, courses, etc...)
- **Gamme DOMICILE**
Ménage, repassage,
Aide au retour d'hospitalisation
- **Gamme FAMILLE**
Garde d'enfants, soutien aux familles,
Entretien courant du logement,
Aide à la préparation des repas

L'ADMR RECRUTE
N'hésitez pas à postuler !
Venez déposer votre CV



Possibilité d'aides financières
(Caisse de retraite et mutuelles
MDPH - Conseil départemental - CAF)



Un service de proximité
au coeur de l'humain

Contactez-nous !
ADMR de ST TRIVIER
SUR MOIGNANS
258 route de Châtillon
01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS

Tél. : 04 74 55 95 65

asaintriviersurmoignans@fed01.admr.org



CALENDRIER DES FETES

2017

Janvier

Vendredi 13 «Vœux du Maire» à la salle des fêtes.

Février

Vendredi 3 Vente de fromage et charcuterie, organisée par le Sou des Ecoles.

Samedi 18 «Concours de Coinche» organisé par le Club Loisirs et Rencontres.

Mars

Samedi 11 «Fête des Conscrits» organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 18 L'après-midi «carnaval pour les enfants» suivi de vente de «Pizzas à emporter», organisés par le Sou des Écoles.

Avril

Samedi 1^{er} «Loto» en soirée organisé par le Sou des Écoles.

Samedi 15 «Chasse aux œufs» organisée par le Sou des Écoles.

Mai

Début mai «Vente de fleurs et plants de légumes» organisée par le Sou des Écoles à Relevant.

Samedi 20 «Inter villages» organisé par le Comité des Fêtes.

Juin

Vendredi 30 «Kermesse » organisée par le Sou de Écoles à Relevant.

Juillet

Samedi 15 Concert gratuit organisé par «Cuivre en Dombes», 18h sur la place de la mairie.

Août

Samedi 19 «Feu d'artifice» à l'étang Cocagne.

Octobre

Mardi 31 « Fête d'Halloween » organisée par le Comité des Fêtes.

Novembre

Samedi 18 «Fête du Beaujolais» organisée par le Comité des Fêtes.

Décembre

Courant décembre Vente des sapins et Vente de Noël, organisées par la Cantine Garderie

Samedi 09 « Repas du CAS ».

A votre disposition

Relais Assistantes Maternelles Ludothèque « Brin de Malice »

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, merci de contacter la directrice :
Multi-Accueil Brin d'Malice - 100 Avenue Foch - 01400 Châtillon sur Chalaronne - **Tél** : 04 74 55 46 97
Courriel : haltegarderie@cc-chalaronne-centre.org

Relais Services Publics

Immeuble Chalaronne Centre, 100 avenue Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne, **Tél** : 04 74 55 30 62 / **Fax** : 04 74 55 16 75
Courriel : relais-services-publics@cc-chalaronne-centre.org

Horaires d'ouverture du Relais Services Publics

Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-18h45
Mercredi : 9h00-12h00 - Jeudi : 9h00-13h00 / 13h45-16h30
Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Un poste informatique est mis gracieusement à votre disposition pour consulter les offres d'emploi et effectuer vos démarches administratives.

Correspondants de presse local pour la commune de Sandrans

Le Progrès : Dominique DUBREUIL **Tél** : 06 81 60 94 88 - mail : d.dubreuil@infonie.fr
La Voix de l'Ain : Fabrice THOMASSON **Tél** : 06 79 19 88 17 - mail : fabrice.thomasson01@hotmail.fr